

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3214

3 novembre 2014

### SOMMAIRE

Airports Group Europe S.à r.l. ....	154237	Neises Montagebau S.à r.l. ....	154236
Athena PIKCo Lux S.à r.l. ....	154234	Netto-Recycling S.A. ....	154233
Colisée Participation GP ....	154238	Newgate Ventures S.à r.l. ....	154230
Crete Holding S.à r.l. ....	154237	NIBB S.A. ....	154232
Eastchester International S.A. ....	154234	Nico 21 Lux ....	154228
Entergris International Holdings IV S.à r.l. .....	154245	Nima Finance S.A. ....	154229
EU Luxembourg Fuji S.à r.l. ....	154256	Noalin Investments S.à r.l. ....	154228
Huys Navex ....	154271	NREP NSF Investments S.à r.l. ....	154261
Inform s.à r.l. ....	154226	NW Diagonal Mar S.à r.l. ....	154229
JEC Immolux S.A. ....	154227	NW DP Investment S.à r.l. ....	154230
Jeruto Immobilière S.à r.l. ....	154227	OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. ..	154234
Kolodziej-Hoffmann S.A. ....	154255	One Peace Lounge ....	154231
Larry Hesse S.à r.l. ....	154227	Optique Bichel Sàrl ....	154234
Le Tire-Bouchon S.à r.l. ....	154270	Optique Diff Sàrl ....	154234
Lomaflu S.A., SPF ....	154226	Orvieto S.A., SPF ....	154231
MF11 S.à r.l. ....	154234	Oyster ....	154231
Mille-Services Luxembourg S.à r.l. ....	154228	Paddock Corporate Services ....	154232
Mille-Services Luxembourg S.à r.l. ....	154228	Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l. ..	154236
MKOM Investments S.à r.l. SPF ....	154236	Parque Principado S.à r.l. ....	154235
Moody S.à r.l. ....	154233	Peer Management Participation 1 S.A. ..	154233
Moretta S.A. ....	154230	Peer Management Participation 1 S.A. ..	154233
Musha S.A. ....	154227	Pennington S.à r.l. ....	154236
Mytilineos Financial Partners S.A. ....	154230	Penrose International S.A. ....	154235
MZ Holdings S.à r.l. ....	154229	PurEnergy S.A. ....	154235
Narcisse S.A. ....	154232	Qube Solutions Urban S.à r.l. ....	154226
Nedila Capital S.A., S.P.F. ....	154232	Red Arrow S.à r.l. ....	154226
		Santa Barbara Properties S.à r.l. ....	154226

**Qube Solutions Urban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 176.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014151173/10.

(140172702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Red Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.624.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014151176/10.

(140172769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Lomaflu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 177.710.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société LOMAFLU S.A., SPF est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOMAFLU S.A., SPF

Référence de publication: 2014152927/11.

(140175085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Inform s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.  
R.C.S. Luxembourg B 174.585.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Manuel SIMOES / Hans Peter Bohm

*Le gérant administratif / Le gérant technique*

Référence de publication: 2014152853/11.

(140174575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Santa Barbara Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 119.910.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014152375/12.

(140173692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Jeruto Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.630.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014152868/9.  
(140174599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Musha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 147.113.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société MUSHA S.A. est la suivante:  
127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
MUSHA S.A.  
Référence de publication: 2014152988/11.  
(140175244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**JEC Immolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 178.273.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schiffflange, le 01/10/2014*

Le Conseil d'Administration de la société JEC IMMOLUX SA inscrite au RC sous le numéro B178.273, réuni au siège de la prédite société le 1<sup>er</sup> octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- 1 transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- 2 Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour extrait conforme  
Schiffflange, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.  
Référence de publication: 2014152867/16.  
(140175186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Larry Hesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.502.

*Extrait d'une décision de l'associé unique prise en date du 24 septembre 2014*

Il résulte de ladite décision que:

- la démission de BRE/Management 5 S.A. en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 2 octobre 2014, a été acceptée;
- Monsieur Daniel Malkin et Madame Simone Runge-Brandner, demeurant au 14A, rue du Grunewald L-1647 Luxembourg, ont été nommés en tant que gérant de la Société avec effet au 2 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.  
Pour extrait conforme  
Alex SCHMITT  
Mandataire  
Référence de publication: 2014152888/18.  
(140174787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Mille-Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 5, Z.I. Lankhelz.

R.C.S. Luxembourg B 33.014.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152975/10.

(140174271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Mille-Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 5, Z.I. Lankhelz.

R.C.S. Luxembourg B 33.014.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152976/10.

(140174272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Nico 21 Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.404.

*Extrait du Conseil d'Administration du 25 août 2014*

Le Conseil d'Administration du 25 août 2014 vous prie de noter que l'adresse privée de Monsieur Nicoletta Christophe, administrateur et président du Conseil d'Administration est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la suivante:

233 A, Route de Kayl

L-3514 Dudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014153011/14.

(140174529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Noalin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.545.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance et par l'associée unique en date du 24 septembre 2014*

1. Madame Virginie DECONINCK a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert., a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Douwe TERPSTRA, gérant de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Noalin Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014152998/20.

(140174767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**NW Diagonal Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 186.169.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2014*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2014 que:

- La société à responsabilité limitée Wisteria Investment Management, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf et enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B186.524, a été élue au poste de gérant B de la société, avec date effective au 1 octobre 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014153014/17.

(140174486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Nima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.860.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné, avec effet au 15 septembre 2014, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société NIMA FINANCE S.A., société anonyme: Monsieur Eric BREUILLE, né le 26 avril 1960 à CHATEAUROUX (FRANCE), et résidant professionnellement, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 2/10/2014.

*Pour: NIMA FINANCE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014153012/18.

(140174445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**MZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.740.

—  
EXTRAIT

En date du 02 octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 30 septembre 2014.
- La démission de Fadhel Abdulbaqi Abu Alhasan AlQaed Al Ali, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 30 septembre 2014.
- La nomination de Travis Management SA, constituée le 18 juin 2013 à Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés avec le numéro B178.234, ayant son siège sociale au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 30 septembre 2014 ce pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 02 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152991/19.

(140174629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Moretta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 35.814.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014152981/10.

(140174778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Mytilneos Financial Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 162.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYTILINEOS FINANCIAL PARTNERS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014152990/11.

(140174315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Newgate Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.174.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014*

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de Monsieur Jérôme LETSCHER, né le 21 mai 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- D'accepter la démission de Monsieur Martin HUBERT de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014152996/16.

(140174543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**NW DP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 160.474.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2014*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2014 que:

- La société à responsabilité limitée Wisteria Investment Management, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf et enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B186.524, a été élue au poste de gérant B de la société, avec date effective au 1 octobre 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014153015/17.

(140174499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**One Peace Lounge, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 23, rue Saint-Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 190.307.

*Extrait de délibération de la décision de gérance prise en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014*

Le soussigné Loïc ANTOINE associé unique et gérant de la société ONE PEACE LOUNGE a pris la décision suivante:

- corriger les données du siège social auprès du Registre de Commerce et des sociétés comme suit:

le siège social est établi au 23, rue Saint Vincent, L-4344 ESCH-SUR-ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014153030/15.

(140174370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Orvieto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.188.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27.06.2014**Cinquième résolution:*

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la société avec effet immédiat du 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORVIETO S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014153037/14.

(140174398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 22 septembre 2014*

En date du 22 septembre 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alfredo PIACENTINI de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 22 septembre 2014;

- de coopter Monsieur Eric SYZ, né le 17 août 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 30, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 septembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

- de nommer Monsieur Eric SYZ, précité, en tant que Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 septembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Massimo Paolo GENTILI, Administrateur

- Claude KREMER, Administrateur

- Régis DEYMIÉ, Administrateur

- Eric SYZ, Administrateur et Président du conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

OYSTER

Signature

Référence de publication: 2014153039/25.

(140174679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Narcisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 105.817.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153001/9.

(140174780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Nedila Capital S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société NEDILA CAPITAL S.A., S.P.F. est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEDILA CAPITAL S.A., S.P.F.

Référence de publication: 2014152992/11.

(140175243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**NIBB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2271 Luxembourg, 1, rue d'Ostende.

R.C.S. Luxembourg B 148.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

*Pour compte de NIBB S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014153010/12.

(140174827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Paddock Corporate Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.016.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 21 août 2014*

- Les démissions de M. Frédéric Muller, M. Laurent Muller, M. Tom Faber et M. Oliver Brazier de leur mandat d'administrateur de la société ont été acceptées.

- Les nominations de M. Eric Bernard et M. Michael Probst en tant qu'administrateur-délégué ont été acceptées.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- M. Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur et administrateur-délégué,

- M. Eric Bernard, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1965, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur et administrateur-délégué,

- M. Michael Probst, expert-comptable, né à Trèves (Allemagne), le 29 juin 1960, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans, administrateur et administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs délégués viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21/08/2014.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014153041/22.

(140174907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 131.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152980/9.

(140174698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Netto-Recycling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 4, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 52.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014153007/11.

(140174818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Peer Management Participation 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.217.

Le bilan de la société au 29/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014153047/12.

(140174570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Peer Management Participation 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.217.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2014*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et de Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CG Consulting S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

*Pour extrait conforme**Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014153046/22.

(140174569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Optique Diff Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Optique Bichel Sàrl).**

Siège social: L-4601 Differdange, 3, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.606.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014153021/9.  
(140174278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.098.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014152968/9.  
(140174937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Eastchester International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 122.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014152031/9.  
(140174088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2014.  
Référence de publication: 2014153022/10.  
(140174512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 123.353.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 septembre 2014*

L'assemblée du 22 septembre 2014 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société, décidée le 13 décembre 2013;
  - de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- Luxembourg, le 3 octobre 2014.

*Pour Athena PIKCo Lux S.à r.l. (en liquidation)*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014153052/26.

(140174806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**PurEnergy S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 104.754.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 30 septembre 2014 que:

H.R.T. Révision S.A., dont le siège social est établi au, 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro, B 51238, est nommée Réviseur d'Entreprises Agréée de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 02 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153058/14.

(140174364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Parque Principado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.448.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014*

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de Mademoiselle Marie-Pierre GHEDIN, née le 1<sup>er</sup> janvier 1986 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de Monsieur Martin HUBERT de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014153044/16.

(140174541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Penrose International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.310.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société PENROSE INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86 310, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société PENROSE INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86 310, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société PENROSE INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86 310, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 24 septembre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société PENROSE INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86 310, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014153066/24.

(140174742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Neises Montagebau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9453 Bivels, 21, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 113.044.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 02.10.2014.

Référence de publication: 2014152993/10.

(140174345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2014153043/13.

(140174521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.031.646,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 septembre 2014:

1. que la démission de M. Carl PIVERT en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;
2. que Mme. Maria RODRIGUES avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 18 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153048/15.

(140174316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**MKOM Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.497.

## EXTRAIT

Il est à noter que suite à un changement d'adresse, Monsieur Roberto DE LUCA, né à Luxembourg le 13 avril 1973, demeure professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, est domiciliée professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, et sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 01.10.2014.

Référence de publication: 2014152978/16.

(140175256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Airports Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Crete Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 167.449.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of September.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

IFM Luxembourg No 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 151.630, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "Crete Holding S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 167.449, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 9 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1034 of 23 April 2012. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 21 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1148 of 7 May 2012.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the company into "Airports Group Europe S.à r.l." and subsequently to amend article 4 of the Articles of the Company as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The company will have the denomination "Airports Group Europe S.à r.l."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IFM Luxembourg No 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.630, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «Crete Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann. L-5365 Munsbach, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167.449, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 23 avril 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-et-un mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1148 du 7 mai 2012.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'associé unique a décidé de changer la dénomination de la société en «Airports Group Europe S.à. r.l.» et de subsé-  
quemment modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La société aura la dénomination «Airports Group Europe S.à r.l.».

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2014. Relation GRE/2014/3746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014149928/80.

(140171209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

### **Colisée Participation GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 190.499.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of September.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Colisée Gérance, a société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, France and registered with the R.C.S Nanterre under number 437 666 142,

duly represented by Mrs Sylvie REISEN, employee, having her professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on September 11, 2014.

The power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in Luxembourg or outside Luxembourg, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and/or assets of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, finance or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company (a private limited liability company - société à responsabilité limitée) will assume the name of "Colisée Participation GP"

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, liquidation or dissolution, the shares of the deceased, liquidated or dissolved shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation, dissolution or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers or by the signature of any representative duly authorised by the sole manager or by two (2) managers jointly, as the case may be, within the limits of such authorization.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise

indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers in charge managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, present or represented at such meeting. Whether an even number of managers should be intervening in relation to the voting of one or more resolutions then, in case of equality of votes between same managers, the chairman's vote shall prevail.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or by one of the other managers attending the meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one other manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company nor of the board of managers.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 20.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The sole manager or the board of manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves,

but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law of by these articles of incorporation.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of, dissolution or liquidation of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### **G. Auditing**

**Art. 24.** The auditing of the Company is entrusted to statutory auditor(s) or independent auditor(s) when this is mandatory by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or when the shareholders consider it advisable. The statutory auditor(s) or independent auditor(s) are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and fixes their remuneration.

#### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares that the fifty thousand (50,000) Company's shares have been entirely subscribed by Colisée Gérance, pre-named.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,300.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr. Jean-Louis Camuzat, manager, born on 1 September 1963 in Fontenay-aux-Roses (92), France, and residing professionally at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
  - Mr. Philippe de Martel, born on 4 April 1977 in Paris, France, and residing professionally at La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, France.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 4) The number of statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) is fixed at one (1).
- 5) Mrs Jeanne CHATILLON, born on 30 January 1980 in Noyon, residing professionally at La Défense 4, Coeur Défense Tour B, Paris, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for an unlimited period.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Colisée Gérance, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 437 666 142,

représentée par Madame Sylvie REISEN, employée, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, y compris l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et/ou actifs de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, financer ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société (une société à responsabilité limitée) est constituée sous le nom de "Colisée Participation GP".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, liquidation ou dissolution d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'un des associés ne cause pas la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature de tout représentant dûment autorisé par le gérant unique ou par deux (2) gérants agissant conjointement, le cas échéant, dans les limites d'une telle autorisation.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance sera présidé par un autre gérant dûment désigné au début de la réunion par un vote à la majorité des gérants présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants en fonction sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si un nombre égal de gérants intervient dans le vote d'une ou plusieurs résolutions, en cas d'égalité de votes entre ces mêmes gérants la voix du président l'emporte.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par un des autres gérants participant au vote. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un des gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartienne. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **G. Audit**

**Art. 24.** L'audit de la Société est confié à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises dans la mesure où cela est requis par la loi ou lorsque les associés l'estiment utile. Le ou les commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat et fixe leur rémunération.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts étant ainsi rédigés, la partie comparante déclare que les cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société ont été entièrement souscrites par le Colisée Gérance, précitée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euro (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1,300.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt Colisée Gérance, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant au lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Louis Camuzat, gérant, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (92), France, et résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
  - Monsieur Philippe de Martel, gérant, né le 4 avril 1977 à Paris, France, et résidant professionnellement à La Défense 4, Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, France.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un (1).

5) Madame Jeanne CHÂTILLON, née le 30 janvier 1980 à Noyon résidant professionnellement à la Défense 4, Coeur Défense Tour B, Paris, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. REISEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 septembre 2014. Relation: RED/2014/2100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014149924/360.

(140171564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

### **Entergris International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.497.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- Entergris, Inc. a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 129 Concord Road, Billerica, MA 01821, United States of America, here duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Entergris International Holdings IV S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes

cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers’ meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be)

amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

Entegris, Inc. here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the company.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by Entegris, Inc. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) in cash.

#### *Evidence of the contribution’s existence*

Proof of the contribution’s existence has been given.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,300.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as category A managers:

- Peter W. Walcott, born in the State of Massachusetts, United States of America, on 23 August 1946, residing at 25, Lowell Road, Wellesley, MA 02481-2724, United States of America; and

- James M. Wiese, born in the State of Minnesota, United States of America, on 28 March 1961, residing at 9410 Foxford Road, Chanhassen, MN 55317-8686, United States of America.

2) Are appointed as category B managers:

- David Catala, born in Gent, Belgium, on 19 January 1979, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Sébastien Bombenger, born in Colmar, France, on 23 January 1983, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- Entegris, Inc., une corporation constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 129 Concord Road, Billerica, MA 01821, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

#### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Entegris International Holdings IV S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américain) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Paiement*

Entegris Inc., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américain) est à la disposition de la société.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par Entegris, Inc. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars américain) en numéraire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.300 euros.

### Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Peter W. Walcott, né dans l'état du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 23 août 1946, résidant à 25, Lowell Road, Wellesley, MA 02481-2724, Etats-Unis d'Amérique; et
- James M. Wiese, né dans l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 28 mars 1961, résidant à 9410 Foxford Road, Chanhassen, MN 55317-8686, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- David Catala, né à Gent, Belgique, le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Sébastien Bombenger, né à Colmar, France, le 23 janvier 1983, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014149998/550.

(140171553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

### **Kolodziej-Hoffmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 106.539.

### AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 01. Oktober 2014 der Aktiengesellschaft KOLODZIEJ-HOFFMANN S.A. mit Sitz in L-9999 WEMPERHARDT, 24, Op der Haart, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 106.539 geht folgendes hervor:

### Einzigiger Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die Änderung des Straßennamens des Gesellschaftssitzes. Hierdurch lautet die neue Adresse der Gesellschaft wie folgt:

24, Op der Haart L-9999 WEMPERHARDT.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Weiswampach, den 01. Oktober 2014.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2014152883/20.

(140174726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**EU Luxembourg Fuji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.420.539,10.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.565.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of September,  
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128538 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, employee of Saltgate S.A., with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company EU Luxembourg Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a fully subscribed to and paid-in share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 189565 (the Company). The Company was incorporated on August 7, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 5,408,039.10) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to an amount of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 5,420,539.10) represented by (i) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class A shares, (ii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class B shares, (iii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class C shares, (iv) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class D shares, (v) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class E shares, (vi) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class F shares, (vii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class G shares, (viii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class H shares, (ix) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class I shares, and (x) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

2. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the

newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 5,408,039.10) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 5,420,539.10) represented by (i) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class A shares, (ii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class B shares, (iii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class C shares, (iv) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class D shares, (v) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class E shares, (vi) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class F shares, (vii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class G shares, (viii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class H shares, (ix) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class I shares, and (x) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class A shares, (ii) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class B shares, (iii) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class C shares, (iv) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class D shares, (v) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class E shares, (vi) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class F shares, (vii) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class G shares, (viii) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class H shares, (ix) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class I shares, and (x) fifty-four million eighty thousand three hundred and ninety-one (54,080,391) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13), shall be allocated for five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 5,408,039.10) to the corporate capital of the Company and for three Cents (0.03) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 5,420,539.10), represented by:

(i) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class A shares (Class A Shares);

(ii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class B shares (Class B Shares);

(iii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class C shares (Class C Shares);

(iv) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class D shares (Class D Shares);

(v) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class E shares (Class E Shares);

(vi) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class F shares (Class F Shares);

(vii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class G shares (Class G Shares);

(viii) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class H shares (Class H Shares);

(ix) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class I shares (Class I Shares);

(x) fifty-four million two hundred and five thousand three hundred and ninety-one (54,205,391) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders’ register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,400.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,  
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

TA Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (l’Associé Unique),

ici représenté par Ryan Benjamin, employé(e) de Saltgate S.A., dont l’adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique de la société EU Luxembourg Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts

sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189565 (la Société). La Société a été constituée le 7 août 2014 conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 5.408.039,10) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 5.420.539,10) représenté par (i) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie A, (ii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie B, (iii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie C, (iv) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie D, (v) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie E, (vi) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie F, (vii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie G, (viii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie H, (ix) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie I et (x) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société (les Statuts);

2. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A. agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

5. Divers

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 5.408.039,10) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 5.420.539,10) représenté par (i) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie A, (ii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie B, (iii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie C, (iv) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie D, (v) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie E, (vi) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie F, (vii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie G, (viii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie H, (ix) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie I et (x) cinquante-quatre millions

deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Ensuite a comparu l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) cinquante-quatre millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze (54.080.391) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13.-).

Cet apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13) sera affecté à hauteur de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 5.408.039,10) au compte de capital social de la Société et à hauteur de trois Centimes (0,03) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 5.420.539,10) représenté par:

(i) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);

(ii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);

(iii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);

(iv) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);

(v) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);

(vi) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);

(vii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);

(viii) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);

(ix) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);

(x) cinquante-quatre millions deux cent cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (54.205.391) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.»

154261

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.400,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. BENJAMIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 septembre 2014. Relation: RED/2014/2113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014150028/306.

(140171780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**NREP NSF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.503.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of August

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) NREP Investco 14 AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> Floor, 111 35 Stockholm, Sweden, registered with the company trade and registry of Sweden under the number 556964-9592;

2) NREP Investco 15 AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> Floor, 111 35 Stockholm, Sweden, registered with the company trade and registry of Sweden under the number 556964-9600;

3) NREP Investco 15A AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> Floor, 111 35 Stockholm, Sweden, registered with the company trade and registry of Sweden under the number 556966-3791; and

4) TBL Holding ApS, a company duly incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Skodsborgvej 48A, Sollerod, 2830 Virum, registered with the company trade and registry of Denmark under the number 28979029;

each here represented by Mrs. Géraldine Nucera, private employee, residing in L-2740 Luxembourg, by virtue of four (4) powers of attorney given under private seal on July 11<sup>th</sup>, 2014.

Said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which are hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "NREP NSF Investments S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Provided always that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12.500) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and these Articles.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, shares are freely transferable among shareholders;

Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than shareholders unless shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

The transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law and these Articles.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (2) two manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any Manager.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative

A manager may appoint any other manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

A manager or his Manager's Representative may validly participate in a board meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the managers (or in relation to any manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a board meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed may be certified by any manager present at the meeting.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager, individually, may delegate any of the Board of Managers' powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

Any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this Article and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits

of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision:*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

*Subscription - Payment:*

The TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares have been subscribed as follows:

1. NREP Investco 14 AB, prenamed, . . . . .	1,250.00
2. NREP Investco 15 AB, prenamed, . . . . .	4,682.00
3. NREP Investco 15A AB, prenamed, . . . . .	3,168.00
4. TBL Holding Aps, prenamed, . . . . .	<u>3,400.00</u>
Total: . . . . .	12,500.00

All the shares have been fully paid-up in cash, so TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

*Extraordinary General Meeting*

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The registered office is established at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. The Company will be administered by the following managers, for an unlimited period:

*Manager A:*

Steen Sønderby, born on 7 March 1979 in Skanderborg, Denmark, residing professionally residing at Skodsborgvej 48A, 2830 Virum, Denmark,

*Managers B:*

Gulcin Tekes born on 6 May 1985 in Hägersten, Sweden,, residing professionally residing at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager; and

Charlotte Lahaije-Hultman, born on 25 march 1975 in Barnarp, Sweden, residing professionally residing at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) NREP Investco 14 AB, une société dûment constituée sous les lois de Suède, ayant son siège social Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> Floor, 111 35 Stockholm, Sweden, enregistrée au registre de commerce et de sociétés de Suède sous le numéro 556964-9592;

2) NREP Investco 15 AB, une société dûment constituée sous les lois de Suède, ayant son siège social Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> Floor, 111 35 Stockholm, Sweden, enregistrée au registre de commerce et de sociétés de Suède sous le numéro 556964-9600;

3) NREP Investco 15A AB, une société dûment constituée sous les lois de Suède, ayant son siège social Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> Floor, 111 35 Stockholm, Sweden, enregistrée au registre de commerce et de sociétés de Suède sous le numéro 556966-3791; and

4) TBL Holding ApS, une société dûment constituée sous les lois du Danemark, ayant son siège social Skodsborgvej 48A, Sollerod, 2830 Virum, enregistrée au registre de commerce et de sociétés du Danemark sous le numéro 28979029; toutes ici représentées par Mme Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé en date du 10 juillet 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "NREP NSF Investments S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises quelque soit leur forme et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également participer à l'acquisition et à la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quel qu'en soit la nature ou l'origine. Elle peut ouvrir des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par le biais de placement privé uniquement, à l'émission de titres, d'obligations et de toute sorte de dette et/ou titres de participation. La Société peut acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, en ce compris les résultats générés par tout emprunt et/ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. Elle peut aussi donner des garanties et consentir des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement constituer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utile à la réalisation de son objet social.

Etant toujours entendu que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

La Société pourra ouvrir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel seront versées toutes les primes payées sur une Part Sociale. Les décisions relatives à la gestion du Compte de Prime d'Emission seront prises par les Associés conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

La Société pourra, sans limitations, accepter l'octroi de contribution en capital ou sous toute autre forme sans émettre de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres financiers en rétribution des contributions reçues, et pourra verser ces contributions au crédit d'un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à la gestion de ces comptes seront prises par les Associés conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin de lever toute ambiguïté, ces décisions peuvent, mais pas nécessairement, allouer les sommes reçues au contributeur.

Toutes les Parts Sociales jouissent des mêmes droits.

La Société pourra racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

En cas de pluralité des associé, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés;

les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout Gérant.

Le conseil de gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une réunion du conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la réunion du conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un gérant peut nommer un autre gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une réunion du conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la réunion du conseil. Un gérant peut représenter plusieurs gérants à un conseil de gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux gérants soient présents physiquement à une réunion du conseil tenue en personne ou participe en personne à une réunion du conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

Le conseil de gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple.

Un gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une réunion du conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une réunion du conseil, peu importe que moins que le nombre de gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les gérants (ou en relation avec tout gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des gérants concernés.

Les procès-verbaux d'un conseil de gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout gérant présent à la réunion.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout gérant présent à la réunion.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Le Gérant Unique ou, si la Société a plus qu'un gérants, tout Gérant de Classe A, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

**Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfiques.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfiques nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfiques reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

*Souscription - Libération:*

Les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. NREP Investco 14 AB, prénommée, .....	1.250,00
2. NREP Investco 15 AB, prénommée, .....	4.682,00
3. NREP Investco 15A AB, prénommée, .....	3.168,00
4. TBL Holding Aps, prénommée, .....	3.400,00
Total: .....	12.500,00

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ 1.200,-EUR.

*Résolutions des associés:*

Les associées, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les décisions suivantes:

1. Le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. La Société est administrée par les gérants suivants, et ce pour une période indéterminée:

*Gérant A:*

Steen Sonderby, né le 7 Mars 1979 à Skanderborg, Danemark, ayant sa résidence professionnelle au Skodsborgevej 48A, 2830 Virum, Danemark, en qualité de Gérant de Classe A.

*Gérants B:*

Gulcin Tekes, née le 6 Mai 1985 à Hågersten, Suède, ayant sa résidence professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B.

Charlotte Lahaije-Hultman, née le 25 Mars 1975 à Barnarp, Suède, ayant sa résidence professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39807. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014150272/509.

(140171673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Le Tire-Bouchon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4762 Pétange, 157, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 38.073.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152197/10.

(140173766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Huys Navex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 190.488.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Jean-Valentin HUYS, indépendant, né le 14 février 1974 à Villeneuve d'Ascq (F), demeurant à B-7520 Templeuve, 9, Trieu de Wazon;

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «HUYS NAVEX».

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de transport spécialisé et personnalisé de voyageurs individuels et par groupes, accessoirement de petit colis, tant nationalement qu'internationalement, ainsi que la location de voitures avec chauffeur ainsi que tous les services et accessoires liées à cette activité;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'associations en participation ou autrement.

- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à des objets spécifiés ou tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Rombach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

**Art. 14.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, la partie comparante se réfère et se soumet aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 850,00 €.

#### *Attribution des parts sociales*

Ces parts ont été toutes souscrites par la partie comparante, Monsieur Jean-Valentin HUYS, prénommée. La société est à considérer comme unipersonnelle aussi longtemps qu'il n'y aura qu'un seul associé.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville;
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Valentin HUYS, prénommé

- La société sera valablement engagée par la signature unique du gérant.

#### *Déclaration du notaire*

Le notaire a attiré l'attention de la partie comparante sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Valentin HUYS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11999. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150110/103.

(140171299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.